

Livre blanc de la Punaru'u

BILAN DES ACTIONS ENGAGÉES POUR LA
PROTECTION ET LA VALORISATION DE LA VALLÉE





Le mot du Maire

La vallée de la Punaru'u est bien plus qu'un espace naturel de notre commune. Elle est une part essentielle de notre identité, de notre histoire et de notre avenir. De ses sommets jusqu'à la baie de Vaiparaoa, elle abrite un patrimoine naturel et culturel exceptionnel, une ressource en eau indispensable à notre population, mais aussi des activités économiques essentielles au développement de notre commune de Punaauia mais aussi de la Polynésie française au sens large. Préserver la Punaru'u, c'est donc relever un défi majeur : concilier le développement de notre territoire avec la protection durable de ses ressources, de ses paysages et de sa biodiversité.

C'est dans cet esprit que la Ville de Punaauia a initié le premier Livre blanc de la Punaru'u. Cette démarche a permis de réunir autour d'une même table les institutions, les acteurs économiques, les propriétaires fonciers, les associations et les usagers de la vallée.

Présenté officiellement en 2013, ce document fixait un cap à l'horizon 2025 à travers 28 mesures et propositions destinées à mieux protéger, gérer et valoriser la vallée. Au fil des années, des actions concrètes ont été engagées et une véritable culture du dialogue s'est construite.

Au travers de ce bilan, il nous faut aujourd'hui mesurer le chemin parcouru, mais aussi regarder avec lucidité ce qu'il reste à accomplir. La préservation de la Punaru'u exige une vigilance constante, une meilleure coordination de nos actions et une responsabilité partagée entre tous ceux qui vivent, travaillent et agissent dans la vallée.

Notre ambition doit rester intacte : transmettre aux générations futures une vallée vivante, préservée et respectée, capable de continuer à faire vivre notre population tout en conservant les richesses qui la rendent unique.

La vallée de la Punaru'u est notre héritage commun. Il nous appartient, collectivement, d'en prendre soin.

Tavana

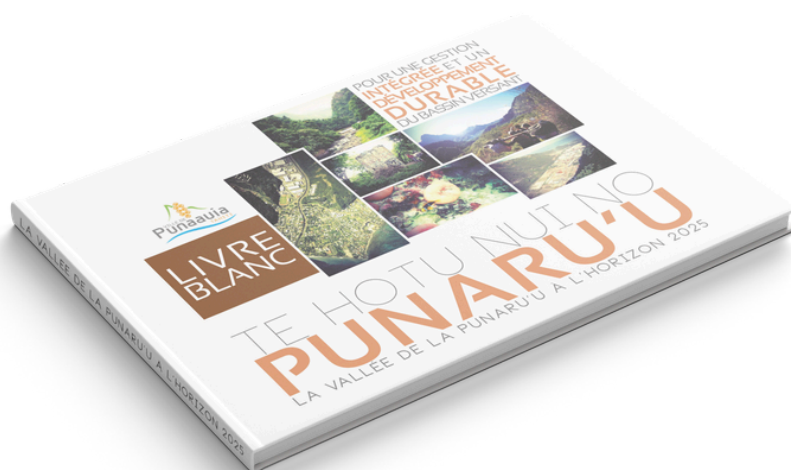
L'histoire du livre blanc

La vallée de la Punaru'u constitue un territoire majeur pour Punaauia et pour la Polynésie française. Elle accueille des activités industrielles essentielles au Pays, tout en abritant un patrimoine naturel, paysager, historique et culturel remarquable. Cette richesse impose une gestion durable et équilibrée, afin de préserver la vallée pour les générations futures.

Dans les années 2010, plusieurs difficultés ont été constatées, notamment un respect insuffisant des règles environnementales et un manque de suivi des atteintes au milieu naturel. Face à cette situation, la Ville de Punaauia a engagé une démarche de concertation réunissant les principaux acteurs concernés : associations, propriétaires fonciers, industriels, institutions et usagers du territoire. Cette démarche a conduit à l'élaboration du Livre blanc de la Punaru'u, pensé comme un document de référence pour améliorer la gestion, la protection et la valorisation de la vallée, de son bassin versant jusqu'à la baie. Rédigé sous l'égide d'un comité de pilotage communal, il a mobilisé une trentaine d'organismes publics, privés et associatifs.

Mis en œuvre à partir de 2013, le Livre blanc a identifié 28 mesures et propositions, dont 8 mesures et 20 propositions à déployer à l'horizon 2025. Elles visent à concilier les activités économiques, les usages du territoire, la préservation de la biodiversité et la protection des paysages.

En 2026, la Ville de Punaauia dresse le bilan de cette démarche. Ce document présente les principales actions menées, les avancées réalisées, les limites rencontrées et les perspectives à poursuivre pour renforcer durablement la préservation de la vallée de la Punaru'u.



La vallée de la Punaru'u

introduction

Un territoire vivant, où patrimoine, ressources naturelles et activités humaines appellent une vision commune et durable.

La vallée de la Punaru'u occupe une place singulière dans le paysage de Punaauia et de Tahiti. Façonnée par la rivière qui lui donne son nom, elle constitue le deuxième plus vaste bassin versant de l'île et couvre près de la moitié du territoire communal. Des sommets jusqu'à la baie de Nuuroa, la rivière relie les différents espaces de la vallée et contribue depuis toujours à son développement.

Pourtant, cette réalité est parfois moins perceptible aujourd'hui. Au fil des décennies, la basse vallée s'est progressivement transformée pour accueillir des activités industrielles, des infrastructures, des zones d'extraction et de nombreux équipements stratégiques pour Tahiti. Cette évolution a contribué à faire de la Punaru'u un pôle économique majeur, mais elle a également eu pour effet de reléguer au second plan la rivière elle-même, qui demeure pourtant l'élément structurant du territoire.

Au-delà de son rôle paysager et écologique, la Punaru'u constitue une ressource essentielle pour la population. Son bassin versant alimente une part importante des besoins en eau potable de trois communes, conférant à sa préservation un caractère d'intérêt général. La qualité de ses eaux, le bon fonctionnement de ses milieux naturels et l'équilibre de son bassin versant sont ainsi étroitement liés à la qualité de vie et au développement du territoire.

La vallée porte également une histoire et un héritage culturel exceptionnels. Plus de soixante sites archéologiques y ont été recensés, témoignant de son occupation ancienne. Elle est aussi associée à de nombreux récits et traditions qui participent à l'identité de Punaauia, notamment celle des porteurs d'oranges, devenue emblématique de la commune.

Aujourd'hui, la vallée de la Punaru'u concentre des enjeux multiples : protection de la ressource en eau, préservation des patrimoines naturels et culturels, maintien des activités économiques, amélioration du cadre de vie et adaptation aux défis futurs. Face à ces enjeux, la construction d'une vision partagée apparaît indispensable afin de redonner toute sa place à la rivière et de concilier durablement les différents usages qui s'exercent au sein de la vallée.

Le bilan du Livre blanc

en bref

Une dynamique engagée, des actions structurantes et des consolidations à prévoir.

Le bilan du Livre blanc met en évidence une dynamique globalement positive. Une part importante des actions identifiées a été engagée ou réalisée au cours de la période considérée. Toutefois, ces avancées n'ont pas toujours été formellement rattachées au Livre blanc, qui n'a pas fait l'objet d'un dispositif de suivi et d'évaluation structuré tout au long de sa mise en œuvre. Dans ce contexte, plusieurs démarches ont été conduites de manière autonome par les acteurs concernés, sans qu'elles soient nécessairement intégrées à une vision d'ensemble ou valorisées au titre du programme collectif.

L'ensemble des partenaires interrogés reconnaît néanmoins l'utilité du Livre blanc. Au-delà des actions réalisées, son principal apport a été de créer un espace de dialogue et de concertation autour de l'avenir de la vallée. À travers le Conseil de gestion, il a permis de réunir durablement les institutions, acteurs économiques, propriétaires, associations et usagers autour d'enjeux communs.

L'enjeu aujourd'hui n'est donc pas tant de définir de nouvelles orientations que de renforcer le pilotage collectif de la démarche. La mise en place d'un suivi partagé, la mutualisation des données, l'évaluation régulière des actions engagées et une meilleure traçabilité des réalisations constituent les principaux axes d'amélioration identifiés pour les années à venir.



Actions entièrement finalisées, dont les objectifs ont été atteints.



Actions qui ont été engagées et présentent des résultats, mais qui nécessitent un renforcement ou une structuration supplémentaire.



Actions qui n'ont pas été mises en œuvre en raison de blocages techniques, réglementaires ou institutionnels.

Zoom sur Les actions majeures du Livre blanc

Des actions concrètes engagées pour préserver la vallée, avec des leviers à renforcer pour inscrire la démarche dans la durée.



Une gouvernance participative effective :

Le Conseil de Gestion réunit 20 membres représentant l'État, le Pays, la Commune, les entreprises, les copropriétaires et les associations environnementales.



Des actions associatives concrètes :

Protection des orangers, lutte contre les espèces envahissantes, ramassage de déchets et bouturage de coraux.



Un suivi environnemental régulier assuré par la Ville :

Qualité de l'eau à l'embouchure de la rivière et qualité de l'air dans la vallée.



Une communication renforcée pour sensibiliser et fédérer

Des reportages fréquents pour promouvoir notre patrimoine et sensibiliser à sa fragilité



La mise en place d'une Zone de pêche réglementée (ZPR) :

Depuis 2016, la Ville a mis en place une ZPR à Nu'uroa pour protéger la pêche et la biodiversité marine.



Un Plan d'Aménagement et de Détail (PAD) :

En cours d'élaboration pour limiter l'urbanisation de la vallée.



8 MESURES EN FAVEUR D'UNE DÉMARCHE COHÉRENTE ET CONCERTÉE

E va'u fa'annahora'a i feruri-māite-hia

Des actions phares destinées à assurer la cohérence et la concertation des projets ont été identifiées par l'ensemble des partenaires. Si la mise en œuvre de ces propositions semble indispensable à la pleine réussite de ce livre blanc, elles n'empêchent pas la réalisation d'actions ponctuelles permettant, d'ores et déjà, d'œuvrer dans le sens d'une protection et d'un développement durable de la vallée.

BILAN

04 Mesures réalisées



01 Mesure partiellement
réalisée



03 Mesures non
réalisées



Mesure 1 :

Créer un comité de gestion



Réalisée

Objectifs

Réunir les principaux acteurs du bassin versant afin de créer une gouvernance partagée et concilier les enjeux environnementaux, fonciers, économiques et sociaux.

Bilan de l'action

- Créé en 2014
- 20 membres titulaires répartis en six collèges.
- 17 réunions organisées en 12 ans



Une instance de gouvernance partagée

Créé en 2014 comme commission consultative du Conseil municipal, le Conseil de Gestion pour la Protection et la Valorisation de la vallée de la Punaru'u regroupe les acteurs et usagers du bassin versant.

Sa mission : favoriser le dialogue, apaiser les échanges et concilier les enjeux environnementaux, fonciers, économiques et sociaux de la vallée.

Le fonctionnement du Conseil est encadré par un règlement intérieur qui définit ses valeurs, ses modalités de fonctionnement et les conditions de désignation de ses membres.



Une gouvernance représentative et équilibrée

Initialement composé de 17 membres, le Conseil a évolué en 2023 pour atteindre 20 membres titulaires.

Les membres sont désignés pour une durée de trois ans, permettant un renouvellement à chaque mandature municipale.

Après plus de dix années d'existence, il s'impose comme un espace essentiel de dialogue et de gouvernance partagée. Cette gouvernance constitue aujourd'hui un modèle de concertation territoriale, favorisant la prise en compte des intérêts de l'ensemble des acteurs concernés par l'avenir de la vallée de la Punaru'u.



Les 6 collèges représentés



État
2 représentants



Pays
2 représentants



Commune
Le Maire, président du Conseil, et 5 élus municipaux



Entreprises
4 représentants, dont 1 représentant de l'ASL de la ZI Punaru'u



Copropriétaires fonciers
4 représentants



Associations environnementales
2 représentants



Objectifs

- Développer des solutions opérationnelles concertées
- Améliorer la visibilité des projets et actions menés dans la vallée
- Mettre en cohérence les politiques publiques, mais aussi des initiatives privées

Bilan de l'action

Le plan de gestion a été créé et a permis de poser un cadre stratégique utile, mais l'absence d'un suivi régulier et d'une évaluation formalisée n'a pas permis sa pleine efficacité.



Un document stratégique partagé

Élaboré de manière concertée en novembre 2018 pour la période 2019-2021, le plan de gestion de la vallée de la Punaru'u a été créé dans le but de définir des priorités partagées et décliner le Livre blanc en solutions opérationnelles. Dans la continuité des travaux du Conseil de gestion, ce plan de gestion a été conçu comme un cadre stratégique pour organiser les actions en faveur de la vallée de la Punaru'u. Il s'appuyait sur une démarche concertée et visait à donner une traduction opérationnelle aux orientations du Livre blanc.

Ce document stratégique avait pour objectif de structurer l'action autour de quatre axes prioritaires

Les 4 axes prioritaires



1. Préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel de la vallée.



2. Promouvoir des usages durables et responsables du territoire.



3. Optimiser les outils réglementaires et de planification.



4. Renforcer une gouvernance participative associant l'ensemble des parties prenantes.

Certaines recommandations du plan ont nourri d'autres démarches structurantes, notamment le Plan d'Aménagement de Détail de la Punaru'u et le schéma directeur de la rivière porté par la Direction de l'Environnement.

Elles concernent notamment la limitation de certaines zones d'activités humaines au profit des espaces naturels, ainsi que la gestion des berges et du cours d'eau.



Un suivi à mettre en place

Malgré son adoption par le Conseil de Gestion, le plan n'a pas donné lieu à un programme opérationnel clairement identifié ni à la définition d'indicateurs de suivi.

À ce jour, aucun bilan formalisé du plan d'actions 2019-2021 n'a été réalisé.

L'état d'avancement des mesures et leur impact sur la préservation et la valorisation de la vallée ne peuvent donc pas être appréciés avec précision.

Son déploiement et son suivi régulier restent donc à structurer afin de mieux apprécier les actions réalisées et leurs résultats.



Objectifs

- Une meilleure connaissance de la réglementation par les usagers et les forces de police
- Une application sur le terrain plus efficace grâce aux associations et usagers qui constituent une vigie.
- Une réduction des infractions



Bilan de l'action

La Commune a renforcé son action de veille et de signalement grâce au Service du Développement Durable et à la Police municipale et grâce à une meilleure coordination avec les autorités compétentes.



Une veille et un signalement renforcés

La compétence de la Ville de Punaauia se limite essentiellement au signalement des infractions auprès des autorités compétentes, l'instruction et les poursuites relevant des services de l'État et du Pays. Les délais de traitement échappent donc à son contrôle.

Malgré ce cadre d'intervention restreint, le Service du Développement Durable a renforcé son action ces dernières années en augmentant le nombre de signalements adressés au Procureur de la République et aux services compétents, portant notamment sur :



Les extractions non autorisées de matériaux



Les pollutions des eaux et des milieux naturels



Les dépôts sauvages de déchets



Diverses atteintes à l'environnement constatées sur le bassin versant



Des outils opérationnels sur le terrain

L'équipe communale du Pu Arutai Mareva, créée en 2016, assure une présence régulière sur le terrain, identifie les incivilités et transmet les informations aux autorités compétentes. Elle constitue un outil opérationnel de veille environnementale, en complémentarité avec la Police municipale.

Le signalement de la décharge illégale de Sage illustre l'efficacité de cette démarche de veille environnementale. C'est le travail de terrain des agents communaux qui a permis l'ouverture d'une enquête pénale.



Point de vigilance

Les échanges menés avec les entreprises de la vallée soulignent la nécessité de renforcer la sensibilisation auprès des acteurs économiques sur la réglementation.

Mesure 4 :

Mutualiser les moyens de contrôle



Réalisée

Objectifs

- Une meilleure application de la réglementation
- Une simplification des procédures
- Une réduction des infractions

Bilan de l'action

La commune a développé des moyens humains, techniques et opérationnels pour renforcer les contrôles et a tissé des partenariats solides avec les institutions concernées. De nouveaux acteurs du contrôle et de la répression ont fait leur apparition.



Des moyens communaux renforcés

La Commune a créé en 2016 l'équipe Pu Arutai Mareva, en appui aux missions de la Police municipale. Ce dispositif assure une présence régulière sur le terrain, réalise des visites de surveillance et contribue au signalement des atteintes à l'environnement auprès des autorités compétentes.

Son action a permis d'améliorer la remontée d'informations, la détection des infractions et le suivi des situations à risque sur le bassin versant.

La Ville de Punaauia a aussi développé, dès l'année 2022, son réseau de vidéoprotection avec l'installation de plus d'une cinquantaine de caméras, qui permettent d'identifier les auteurs d'infractions à l'environnement.

Douze policiers municipaux ont été recrutés pour augmenter les effectifs et permettre une présence accrue des forces de l'ordre sur le terrain.



Un nouveau partenaire

L'installation en Polynésie française d'une unité spécialisée de gendarmerie relevant de l'OCLAESP a constitué un appui important. La coopération entre les services communaux et les services judiciaires a permis d'améliorer le suivi des dossiers et les retours sur les signalements.



Des effets concrets

La Police municipale et les services de gendarmerie réalisent des régulièrement passages et interventions, notamment dans la zone industrielle de la Punaru'u. Ces actions ont contribué à une diminution de certaines nuisances constatées les années précédentes.



Un travail à poursuivre

Cette mesure demeure pleinement d'actualité. Les acteurs locaux expriment un souhait fort de renforcer encore la coopération afin de développer une véritable stratégie de contrôle partagée à l'échelle de la vallée.



Point de vigilance

La capacité d'action de la Commune demeure limitée car elle ne dispose pas de pouvoirs réglementaires ou de police administrative sur certaines activités particulièrement impactantes pour l'environnement (extractions de matériaux, installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE, etc.) Par ailleurs, les services du Pays chargés du contrôle et de l'inspection font face à des contraintes persistantes en matière de ressources humaines, limitant leur capacité d'intervention régulière sur le terrain.

Mesure 5 :

Développer des partenariats financiers



Réalisée

Objectifs

- Des dossiers de demande de financement déposés et acceptés
- Des actions financées par des partenaires extérieurs et menées à terme

Bilan de l'action

Entre 2016 et 2024, quatre éditions d'appels à projets ont été organisées, permettant de financer une dizaine d'actions en lien avec les enjeux environnementaux, patrimoniaux et éducatifs de la vallée.



Un appel à projets environnementaux

Afin d'encourager l'émergence d'initiatives locales en faveur de la protection et de la valorisation de la vallée de la Punaru'u, la Ville de Punaauia a mis en place plusieurs appels à projets environnementaux et associatifs, avec pour objectif de mobiliser les acteurs économiques et de soutenir les actions portées par le tissu associatif.



8 associations aidées

L'édition 2016-2017, consacrée à la thématique des pollutions, a permis d'offrir 1,2 million de F CFP, pour la réalisation de quatre projets portés par des associations :

- Amicale Te Arii Nui ;
- Te Rau Atiati a Tau a Hiti Noatu ;
- Pour la Protection de la vallée de la Punaru'u (2 projets).

L'édition 2019-2020 a bénéficié du soutien financier des entreprises EDT ENGIE et TEP. 2,1 millions de F CFP ont été attribués aux associations suivantes :

- Tamari'i Pointe des Pêcheurs ;
- Te Rau Atiati a Tau a Hiti Noatu ;
- Pour la Protection de la Vallée de la Punaru'u.

L'édition 2022-2023 a permis le financement de deux projets portés par :

- Tamarii no te Moana
- Pour la Protection de la vallée de la Punaru'u.

Toutefois, pour ce dernier dossier, un remboursement des sommes attribuées a dû être demandé à la suite de difficultés dans la réalisation ou la justification du projet financé.



Des financements locaux, nationaux et internationaux

Au-delà de ces appels à projets, les associations de la vallée indiquent avoir bénéficié de différents soutiens financiers pour leurs actions, provenant de la Commune, du Pays, mais également de programmes régionaux ou internationaux tels que PROTEGE, qui ont permis de financer plusieurs opérations en faveur de la préservation des milieux naturels et de la sensibilisation environnementale.

Parmi les actions soutenues figurent notamment des projets de lutte contre les espèces végétales envahissantes, comme l'opération menée par l'association Te rau ati ati a tau a hiti noatu sur le plateau de Maraetia.



Point de vigilance

Malgré une enveloppe de 2 500 000 F CFP, aucun dossier n'a été déposé pour l'édition 2024 de l'appel à projets. Cette absence de candidature souligne la nécessité de poursuivre les efforts d'accompagnement et de mobilisation auprès des associations locales.

Mesures non réalisées



3 mesures
non réalisées

Certaines mesures du Livre blanc n'ont pas pu être mises en œuvre. Cette situation s'explique principalement par des limites institutionnelles, la complexité des dispositifs à créer et l'absence d'outils de suivi clairement définis dès l'origine.



Mesure 6 : Réviser la fiscalité

Objectifs :

- Générer des recettes qui pourront être mises au service de la préservation de la vallée
- Adopter une politique incitative/dissuasive par le biais de la fiscalité

Aucune fiscalité spécifique n'a été instaurée pour les activités industrielles de la Punaru'u. La fiscalité ne relève pas de la compétence de la Commune. Les principales décisions relatives à la création, à la modification ou à l'affectation des taxes relèvent du Pays, ce qui limite considérablement la capacité d'action communale sur ce sujet.



Certaines taxes existent déjà, comme la taxe d'exhaure.



Les principales décisions fiscales relèvent du Pays.



Les retombées locales restent limitées lorsque les sièges sociaux sont implantés hors de la commune



Mesure 7 : Créer des contributions pour les services rendus par l'environnement et les équipements collectifs

Objectifs :

- Les activités ayant un effet néfaste sur l'environnement sont compensées et évitées
- La valeur des services environnementaux est reconnue
- Des infrastructures de préservation sont financées

La création de contributions environnementales ou de paiements pour services rendus par les écosystèmes n'a pas abouti. Si le principe reste pertinent, sa mise en œuvre suppose un cadre juridique, fiscal et administratif particulièrement complexe.



La mesure demeure ambitieuse au regard des moyens disponibles



Sa mise en œuvre dépasse le cadre des compétences communales



Aucun modèle opérationnel partagé et juridiquement sécurisé n'a été défini



Mesure 8 : Concevoir un outil d'évaluation de la gestion et des actions mises en œuvre

Objectifs :

- Atteindre l'ensemble des objectifs du Livre blanc
- Encourager une gestion efficace et pérenne des mesures de préservation de la vallée

Aucun outil d'évaluation structuré n'a été défini dès le lancement du Livre blanc. Cette absence a limité le suivi des actions et la réalisation de bilans réguliers.



Les actions ont souvent été menées de manière sectorielle ou indépendante.



Le lien entre les actions réalisées et les orientations initiales s'est progressivement estompé.



Le bilan met en évidence le besoin d'indicateurs simples, d'un calendrier de reporting et d'un bilan périodique.



20 PROPOSITIONS POUR UNE VALLÉE PARTAGÉE

Piti 'ahuru mana'o no te hō'ē fa'a 'āmui

Développer notre compréhension des activités menées par les uns et les autres doit permettre de s'engager ensemble vers une meilleure préservation du patrimoine, ainsi qu'une protection efficace de l'environnement et du cadre de vie.

BILAN

07 Propositions
réalisées



12 Propositions
partiellement réalisées



01 Propositions
non réalisée



Proposition 1 :

Développer des programmes de recherche pour améliorer notre connaissance du patrimoine naturel



Partiellement
réalisée

Objectifs

- Renforcer la connaissance du patrimoine naturel de la vallée.
- Mieux orienter les actions de protection et de gestion du territoire.

Bilan de l'action

La proposition n'a pas donné lieu à un programme de recherche structuré spécifiquement mis en œuvre dans le cadre du Livre blanc. Toutefois, plusieurs études ont contribué à enrichir la connaissance du territoire au cours des dernières années.



Des études qui enrichissent nos connaissances

De nombreuses études d'impact sur l'environnement et notices environnementales, réalisées préalablement à des opérations d'aménagement ou de développement, ont permis de documenter l'état initial de la vallée.

Elles portent notamment sur :



Les milieux naturels terrestres



Les écosystèmes riverains et fluviaux



Le milieu marin



La faune et la flore



Les caractéristiques paysagères et patrimoniales



Une source d'information précieuse

Les données rassemblées représentent un appui précieux pour les futurs projets de préservation, d'aménagement et de valorisation de la vallée.

Bien que réalisées dans un cadre réglementaire distinct du Livre blanc, ces études constituent aujourd'hui une source importante d'informations scientifiques et techniques sur la vallée.



Point de vigilance

L'absence de coordination entre les différentes études n'a pas permis de construire une véritable stratégie de recherche partagée ni de centraliser et valoriser pleinement les résultats obtenus.

Proposition 2 :

Développer des programmes de recueil de connaissances relatifs au patrimoine culturel et historique



Partiellement réalisée

Objectifs

- Consolider l'identité et l'appropriation de l'histoire de la vallée et de la ville
- Recenser de manière exhaustive les sites historiques et culturels de la vallée, mais aussi de recueillir des savoirs ancestraux et traditionnels auprès de personnes-ressources.

Bilan de l'action

La proposition n'a pas donné lieu à un programme de recherche structuré spécifiquement mis en œuvre dans le cadre du Livre blanc. Toutefois, plusieurs études ont contribué à enrichir la connaissance du territoire au cours des dernières années.



Une cartographie

Les principaux sites historiques et archéologiques de la vallée sont aujourd'hui répertoriés par la Direction de la Culture et du Patrimoine (DCP). La Ville dispose également d'une cartographie d'inventaire recensant les principaux éléments patrimoniaux connus du territoire.



Une étude ethno-historique

La Ville de Punaauia a lancé une étude ethno-historique de l'intégralité du territoire communal qui vise à recenser les sites patrimoniaux remarquables. Cette étude est en cours.



Des entretiens et un appel aux dons de photos

Plusieurs entretiens avec des Matuatua de Punaauia ont été réalisés par des agents de la Ville dans le but de recueillir les témoignages des anciens. Certains de ces témoignages sont publiés sur le site internet de la Ville.

Un appel a également été lancé auprès de la population pour l'inviter à contribuer aux archives municipales avec leurs photos personnelles du Punaauia d'antan



Un recensement des sites historiques et culturels des hauts plateaux

l'un des projets soutenus dans le cadre des appels à projets environnementaux et patrimoniaux a permis de financer un travail de recensement des sites historiques et culturels situés sur les hauts plateaux de Tamanu, porté par l'association Pour la protection de la vallée de la Punaru'u contribuant ainsi à l'amélioration des connaissances disponibles sur ce secteur.



Point de vigilance

Aucun programme structuré n'a été spécifiquement mis en place dans le cadre du Livre blanc. Les connaissances se sont enrichies au fil de différentes initiatives, sans pour autant s'inscrire dans une démarche coordonnée de suivi ou de recherche à long terme.

Proposition 3 :

Identifier et maîtriser les impacts liés aux usages de la vallée



Objectifs

- Mieux connaître les activités exercées dans la vallée.
- Anticiper leurs impacts sur l'environnement, la sécurité et le cadre de vie.

Bilan de l'action

L'identification des impacts et des risques peut aujourd'hui être considérée comme largement engagée grâce aux études, inventaires et outils de planification développés ces dernières années. Leur maîtrise effective demeure toutefois plus complexe, notamment pour les activités déjà implantées.

Des procédures qui permettent d'anticiper

La Ville de Punaauia participe à l'instruction de différents dossiers d'autorisation, notamment les permis de construire, les projets soumis à étude d'impact sur l'environnement et certaines procédures relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Ces démarches permettent d'identifier en amont les effets potentiels des projets sur le territoire et d'émettre des avis dans le cadre réglementaire.

Une étude de référence pour le PAD

Dans le cadre des travaux du Plan d'Aménagement de Détail de la Punaru'u, qui vise à encadrer les activités situées au-delà de l'actuelle zone industrielle et à limiter l'augmentation des risques, une étude des risques naturels et technologiques a été réalisée à l'échelle du bassin versant.

Elle a permis de mieux connaître les activités présentes dans la vallée, ainsi que les risques associés.

Les principaux constats



Forte concentration d'activités économiques et industrielles.



Présence de certaines activités non conformes ou sans cadre adapté.



Vulnérabilités face aux risques naturels et technologiques.



Nécessité de mieux encadrer le développement futur.



Besoin de mieux maîtriser le risque industriel.



Des suites encore limitées

Les conclusions de l'étude ont été présentées au Conseil de Gestion ainsi qu'aux services de l'État et du Pays. Les suites opérationnelles restent toutefois limitées, notamment pour la gestion du risque industriel et la mise en conformité de certaines activités sensibles.

Proposition 4 :

Développer des indicateurs de suivi de l'état de l'environnement



Réalisée

Objectifs

- Disposer de données objectives sur l'état de l'environnement
- Suivre l'évolution du milieu naturel et les effets des activités du bassin versant

Bilan de l'action

Plusieurs dispositifs de suivi existent aujourd'hui sur la vallée. Ils permettent déjà de produire des données utiles sur l'eau, l'air et certaines activités.



Des suivis déjà en place

La Commune assure un suivi régulier de la qualité des eaux de la rivière de la Punaru'u à son embouchure.

Des mesures de la qualité de l'air sont également réalisées dans le secteur de la vallée afin de mieux connaître l'environnement et les nuisances potentielles.



Des données produites par plusieurs acteurs

Plusieurs entreprises et structures implantées dans la vallée réalisent aussi leurs propres suivis environnementaux dans le cadre de leurs obligations ou engagements.

- EDT ENGIE
- Tahiti Agrégats
- ASL ZI de la Punaru'u

Indicateurs déjà suivis



Qualité de l'eau à l'embouchure.



Qualité de l'air dans la vallée.



Suivis liés aux activités extractives et aux installations.



Données produites par la Commune et par des acteurs privés.



Point de vigilance

Malgré l'existence de ces dispositifs, les données restent souvent fragmentées, dispersées entre plusieurs acteurs et difficilement accessibles au public. Elles ne font pas l'objet d'une centralisation ou d'une diffusion régulière à l'échelle du bassin versant.

Proposition 5 :

Développer des programmes de protection/conservation de la biodiversité animale et végétale



Réalisée

Objectifs

- Préserver la biodiversité de la vallée
- Protéger les espèces et les milieux naturels
- Valoriser le patrimoine végétal et les usages traditionnels associés

Bilan de l'action

Si aucun programme global de conservation n'a été spécifiquement mis en œuvre dans le cadre du Livre blanc, plusieurs actions concrètes ont été engagées par les associations locales, avec le soutien de la Ville et de ses partenaires.



Des actions concrètes engagées



Régénération des orangers de la vallée

Portée par l'association Pour la Protection de la Vallée de la Punaru'u, cette action a contribué à la sauvegarde d'un patrimoine végétal emblématique du site. Elle s'est notamment traduite par la création d'une pépinière, le nettoyage du site et l'élagage des plantes envahissantes grâce à une formation d'élagueur financée par la Ville.



Préservation du plateau de Maraetia

L'association Te Rau ati ati a Tau a hiti noatu a mené des interventions sur ce secteur identifié pour son fort intérêt écologique.



Un soutien financier

Plusieurs initiatives ont été soutenues grâce aux appels à projets et subventions mis en place par la Ville, permettant d'accompagner les associations dans leurs actions de terrain.



Une mobilisation locale active

Au-delà de ces opérations, diverses actions ponctuelles de sensibilisation, de nettoyage, de restauration écologique et de valorisation des espaces naturels ont été menées par les acteurs associatifs de la vallée.

Ces initiatives ont contribué à renforcer l'implication citoyenne autour de la protection du patrimoine naturel de la Punaru'u.

Ces actions ont notamment consisté en :

- La mise en place de clôtures pour protéger certains espaces sensibles
- La lutte contre les espèces nuisibles ou envahissantes, notamment les rats et les Petites Fourmis de Feu
- Des opérations de gestion et de restauration des milieux naturels



Point de vigilance

Ces interventions demeurent principalement portées par des associations ou des projets ponctuels. Elles ne s'inscrivent pas encore dans un programme coordonné de conservation à l'échelle de l'ensemble du bassin versant.

Proposition 6 :

Inscrire des mesures de protection des ressources dans la réglementation



Objectifs

- Renforcer la protection des ressources naturelles de la vallée.
- Intégrer ces protections dans les documents de planification et les dispositifs réglementaires.
- Concilier activités économiques et préservation du bassin versant.

Bilan de l'action

Des avancées significatives ont été réalisées grâce à deux démarches structurantes : l'élaboration du Plan d'Aménagement de Détail de la Punaru'u et la réalisation du Schéma directeur de la rivière Punaru'u, porté par la DIREN dans le cadre de la politique de l'eau.



Le PAD de la Punaru'u

Engagé à partir de 2021, le PAD intègre plusieurs dispositions visant à mieux encadrer les activités susceptibles d'impacter les ressources naturelles de la vallée, en particulier l'eau et les gisements d'agrégats.



L'objectif : définir un cadre réglementaire cohérent pour concilier les activités économiques existantes avec les impératifs de préservation du bassin versant.



Encadrement des agrégats

Les orientations retenues confirment le principe de protection de la rivière.



Les extractions de matériaux en lit de rivière demeurent interdites.



L'ouverture de nouvelles carrières n'est envisagée que dans des cas strictement encadrés, liés à des projets d'intérêt général, tels que les infrastructures routières ou les aménagements nécessaires à la gestion des risques naturels et industriels.



Le Schéma directeur de la rivière Punaru'u

Élaboré par la DIREN, ce schéma vise à assurer une gestion durable de la ressource en eau et à concilier les différents usages du cours d'eau.



Une mesure clé : le débit réservé

Le débit réservé garantit le maintien d'un écoulement minimum dans la rivière, essentiel au bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques.



Un enjeu majeur pour la vallée

Le captage d'eau de la Punaru'u alimente environ 80 000 habitants : il constitue donc une ressource stratégique.



Les prélèvements peuvent toutefois impacter le fonctionnement écologique du cours d'eau. Le débit réservé permet d'équilibrer les besoins en eau potable et la préservation des milieux.



Point de vigilance

Malgré ces avancées, certaines mesures restent encore à finaliser, à traduire dans les textes réglementaires ou à mettre en œuvre de manière opérationnelle.

Proposition 7 :

Réhabiliter les sites historiques et culturels



Partiellement réalisée

Objectifs

- Préserver et valoriser le patrimoine historique et culturel de la vallée de la Punaru'u.

Bilan de l'action

Cette proposition a trouvé une concrétisation principale à travers la **sauvegarde du fortin Pare iti**.



Fortin Pare iti : Un lieu de mémoire réhabilité

La sauvegarde du fortin Pare Iti constitue l'action la plus importante menée dans le cadre de cet objectif de réhabilitation du patrimoine culturel de la vallée.

Elle a été menée en 2019 par l'association Mémoire Polynésienne avec le soutien de plusieurs partenaires institutionnels.

- Vestige de la guerre franco-tahitienne.
- Classé monument historique en 2018.
- Des travaux de sécurisation ont été réalisés afin de stopper sa dégradation et de préserver sa structure.



Point de vigilance

En l'absence d'animation, de valorisation touristique ou de programme d'entretien identifié, le fortin demeure aujourd'hui peu fréquenté. Il reste relativement méconnu du grand public.



Proposition 8 :

Maintenir la tradition des porteurs d'oranges



Réalisée

Objectifs

- Préserver et transmettre la tradition des porteurs d'oranges, élément fort de l'identité de la vallée de la Punaru'u.

Bilan de l'action

Le maintien de la tradition des porteurs d'oranges peut être considéré comme l'une des propositions les plus abouties du Livre blanc.



Un événement emblématique

Chaque année, la Fête de l'Orange met à l'honneur cette tradition profondément ancrée dans l'identité de la vallée de la Punaru'u.

Elle valorise le patrimoine naturel, culturel et humain associé aux plateaux d'orangers et favorise la transmission des savoir-faire aux nouvelles générations.



Une tradition toujours vivante

Au-delà de l'événement lui-même, la tradition des porteurs d'oranges demeure vivante grâce à l'engagement des associations, des habitants, des bénévoles et des services communaux.

Elle constitue un élément fort de l'identité de la vallée et participe à sa valorisation auprès du grand public.



Le rôle central de l'association

L'association Pour la Protection de la Vallée de la Punaru'u joue un rôle essentiel dans la préservation de cette tradition.

Elle assure la gestion et l'entretien des plateaux d'orangers ainsi que de plusieurs sites associés à cette activité. Ses actions bénéficient d'un soutien régulier de la Ville, tant sur le plan financier que logistique.



Un attachement partagé

L'ensemble des parties prenantes consultées dans le cadre du présent bilan a exprimé son attachement à cette tradition et sa volonté de la voir perdurer.

Un consensus existe quant à la nécessité de poursuivre les actions de soutien à la gestion des plateaux, à la transmission des connaissances et à l'organisation des événements qui lui sont consacrés.



Proposition 9 :

Favoriser une réappropriation du bord de mer et des berges de la rivière



Non
réalisée

Objectifs

- Améliorer l'accès et la valorisation des espaces naturels situés en bord de mer et le long de la rivière de la Punaru'u, afin de renforcer les liens entre la population et son environnement.

Bilan de l'action

Aucun espace public, sentier aménagé ou équipement spécifique n'a été développé le long des berges dans le cadre de cette proposition.



Les réflexions en cours

Les réflexions engagées dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Aménagement de Détail de la Punaru'u intègrent cet objectif.

Le PAD prévoit notamment le développement de modes de déplacement doux le long des berges, afin de favoriser les circulations piétonnes et les mobilités alternatives, tout en valorisant les paysages naturels de la vallée.



Des contraintes à prendre en compte

La concrétisation de ces orientations nécessite des études complémentaires, la maîtrise du foncier, la prise en compte des risques naturels ainsi que d'importants travaux d'aménagement.

Ces contraintes expliquent que les projets envisagés n'aient pas encore dépassé le stade de la planification.



Un objectif partagé

La réappropriation des berges demeure un objectif partagé par de nombreux acteurs du territoire, tant pour ses bénéfices en matière de cadre de vie que pour la valorisation du patrimoine naturel de la vallée.



Proposition 10 :

Assurer un suivi des récifs coralliens



Réalisée

Objectifs

- Préserver les récifs coralliens de la baie de la Punaru'u et améliorer la connaissance de leur état afin de mieux orienter les actions de gestion, de protection et de restauration.

Bilan de l'action

De nombreuses initiatives ont été engagées ces dernières années par les associations locales, le Pays, la Ville et des bureaux d'études spécialisés. Elles ont permis de renforcer la protection de la baie, d'améliorer la connaissance du milieu récifal et de soutenir des actions concrètes de surveillance et de restauration.



Un cadre de protection déjà en place



ZPR de Nu'uuroa – depuis 2016

La baie bénéficie de la Zone de Pêche Réglementée de Nuuroa, qui contribue à encadrer les usages et à préserver les ressources marines.

Cette mesure constitue un outil important de gestion de la ressource halieutique et, de manière induite, du récif.



Des suivis écologiques réalisés

Plusieurs programmes de suivi ont permis d'améliorer la connaissance de l'état des récifs et de leur évolution.



Programme Reef Check



Campagnes d'inventaires et de comptages par CREOCEAN



Diagnostic écologique récent mené par Tamarii no te Moana



Les associations locales jouent un rôle particulièrement actif dans la préservation du milieu marin, en organisant de nombreuses actions. On citera notamment :



Ramassage des étoiles de mer taramea



Retrait d'algues envahissantes



Ramassage de déchets



Bouturage et restauration corallienne



Sensibilisation du public



Point de vigilance

Si ces initiatives ont permis de produire des données et de développer une meilleure connaissance du milieu, elles demeurent encore dispersées entre plusieurs acteurs.

La centralisation, la coordination et la valorisation régulière des résultats restent à renforcer.

Proposition 11 :

Développer des outils de communication dynamiques



Réalisée

Objectifs

- Mieux faire connaître les enjeux, les patrimoines et les activités de la vallée.
- Sensibiliser les habitants et valoriser les actions engagées.

Bilan de l'action

La Ville a intensifié ses actions de communication et de sensibilisation autour de la vallée de la Punaru'u.

Ces actions relèvent toutefois davantage de la valorisation du territoire que de la création d'outils dynamiques spécifiquement dédiés au Livre blanc.



Une communication active

La Ville communique désormais régulièrement sur les enjeux, le patrimoine et les activités de la vallée à travers différents supports.

Une page dédiée à la thématique a fait son apparition sur le site internet de la Ville.

Les réseaux sociaux sont le principal vecteur de diffusion des informations de promotion et de sensibilisation de la vallée, vues par des centaines de milliers de personnes.

Une communication qui renforce aujourd'hui la connaissance et l'attachement à la vallée.



Une sensibilisation des jeunes publics

Un événement annuel "La semaine du patrimoine" est organisé auprès des établissements scolaires afin de transmettre aux jeunes générations des connaissances sur l'environnement, l'histoire et le patrimoine de la vallée.

Ce que ces actions permettent



Renforcer l'appropriation du territoire par les habitants.



Sensibiliser sur les enjeux de préservation.



Valoriser les patrimoines naturels et culturels.



Point de vigilance

Aucun portail dédié, observatoire numérique ou outil interactif centralisant les informations relatives à la vallée n'a été développé à ce jour. Les actions de communication restent donc utiles, mais dispersées.

Proposition 12 :

Encourager le respect des patrimoines par la diffusion de la connaissance en milieu scolaire



Réalisée

Objectifs

- Une meilleure connaissance des patrimoines par les enfants et les enseignants

Bilan de l'action

Des supports pédagogiques ont été créés pour les enseignants sur l'histoire et les légendes de Punaauia (y compris de la Punaru'u). Un événement annuel dédié aux scolaires a été créé pour sensibiliser les enfants par la pratique.



Des supports pédagogiques pour les enseignants

Le pôle affaires générales de la Ville de Punaauia a produit de la documentation dans le but spécifique de les fournir aux enseignants des écoles publiques élémentaires, afin de les accompagner dans la création d'apprentissages sur le patrimoine naturel et culturel de Punaauia. Ces supports font maintes fois référence à la vallée de la Punaru'u, son histoire, ses vestiges et les légendes qui y sont associées.



Des livrets d'histoires et de coloriages

Afin de rendre les légendes de Punaauia accessibles aux plus jeunes, le pôle communication de la Ville a créé des livrets de coloriages autour des légendes de Punaauia. Ces livrets présentent aussi des histoires réécrites pour la jeunesse et traduites en tahitien.



Un concours de 'orero

Le concours de 'orero des écoles primaires (cycle 3) organisé régulièrement par la DGEE (Direction Générale de l'Éducation et des Enseignements) est l'occasion pour les écoliers de Punaauia d'apprendre à déclamer l'histoire de Punaauia et donc d'en apprendre davantage sur le patrimoine de la Ville.



Un événement dédié aux scolaires "La semaine du patrimoine"

Chaque année depuis 2020, la Ville de Punaauia organise la semaine du patrimoine. Un événement dédié aux écoliers au cours duquel ils peuvent découvrir les richesses de notre patrimoine au travers d'ateliers ludiques. Des ateliers de tressage des toto anani ou encore confection de Tapa et découverte des plantes endémiques sont proposés.



Semaine du patrimoine 2023



Point de vigilance

Les sorties scolaires dans la vallée demeurent compliquées à mettre en place en raison de l'inaccessibilité en bus et de la potentielle dangerosité du site.

Proposition 13 :

Former les usagers et les partenaires à la valeur patrimoniale de la vallée



Partiellement réalisée

Objectifs

- Renforcer la connaissance et la compréhension de la valeur patrimoniale de la vallée auprès des usagers et des partenaires, afin de favoriser des pratiques responsables et respectueuses du territoire

Bilan de l'action

Des actions de transmission des connaissances et de sensibilisation sont régulièrement menées sur le territoire.

Cependant, aucune démarche coordonnée de formation n'a été formellement mise en place dans le cadre du Livre blanc.



Actions portées par les associations et prestataires

Les associations de la vallée, ainsi que certains prestataires locaux, organisent régulièrement :

- des randonnées et sorties découvertes
- des animations nature
- des actions de sensibilisation

Ces activités permettent au public de mieux appréhender les richesses naturelles, culturelles et historiques de la Punaru'u.



Journée des associations 2025



Actions menées par la Ville

La Ville participe également à cet effort de sensibilisation au travers de différentes manifestations, actions éducatives et événements festifs valorisant le patrimoine de la vallée, notamment auprès des publics scolaires.



Point de vigilance

À ce jour, aucune démarche coordonnée de formation des usagers, des entreprises, des propriétaires fonciers ou des autres partenaires de la vallée n'a été mise en place dans le cadre du Livre blanc.

Les actions réalisées demeurent dispersées et reposent essentiellement sur l'initiative des acteurs associatifs et des intervenants de terrain.

Proposition 14 :

Encadrer l'organisation de la seconde zone industrielle et de l'activité des carrières



Partiellement réalisée

Objectifs

- Encadrer le développement des espaces d'activités.
- Concilier développement économique, sécurité et préservation de l'environnement.
- Limiter les vulnérabilités et préserver les ressources de la vallée.

Bilan de l'action

Des avancées significatives ont été engagées à travers l'élaboration du Plan d'Aménagement de Détail de la Punaru'u, lancé à partir de 2021. Ce document vise à définir un cadre réglementaire pour les activités présentes sur le territoire. Il entrera en vigueur à l'horizon 2027.



Le PAD de la Punaru'u

Le PAD prévoit une réorganisation et une extension maîtrisée des espaces d'activités de part et d'autre de la vallée, en rives gauche et droite.

Cette évolution s'inscrit dans une logique de maîtrise, sans augmentation des vulnérabilités existantes.



Une transition progressive

L'un des principes forts du projet consiste à assurer une transition progressive entre les secteurs d'activités et les espaces naturels.

Plus l'on progresse vers le fond de vallée, plus la vocation naturelle du territoire est renforcée.

Encadrement des carrières



Les extractions en rivière demeurent interdites.



L'ouverture de nouvelles zones d'exploitation n'est envisagée que dans le cadre de projets d'intérêt général strictement encadrés.



Ce que prévoit le projet

- Réorganisation des espaces d'activités.
- Extension maîtrisée en rives gauche et droite.
- Reclassement de certains secteurs vers des espaces paysagers et naturels.
- Interdiction de nouvelles urbanisations sur plusieurs secteurs sensibles.



Point de vigilance

La vallée joue un rôle stratégique pour l'approvisionnement en matériaux, mais elle subit aussi une forte pression sur ses ressources naturelles.

Certaines orientations du PAD doivent encore être finalisées et traduites de manière opérationnelle.

Proposition 15 : Développer l'éco-tourisme



Partiellement
réalisée

Objectifs

- Valoriser les richesses naturelles, paysagères et culturelles de la vallée, tout en préservant ses équilibres environnementaux, grâce à un développement maîtrisé de l'éco-tourisme.

Bilan de l'action

Les actions d'éco-tourisme demeurent aujourd'hui principalement concentrées autour de la randonnée des orangers.

Aucun programme structuré de développement de nouvelles activités de découverte ou d'interprétation du patrimoine n'a véritablement émergé.



La randonnée des orangers : une activité emblématique

Cette randonnée est encadrée et entretenue par l'association Pour la Protection de la Vallée de la Punaru'u, avec le soutien de la Commune.

Cette gestion permet de préserver les sentiers, de sécuriser les accès et de valoriser le patrimoine naturel et culturel associé à cette tradition.



Le PAD ouvre des perspectives intéressantes à long terme

Les réflexions engagées dans le cadre du Plan d'Aménagement de Détail de la Punaru'u accompagnent une transition progressive vers une valorisation accrue des espaces naturels du fond de vallée.

Le PAD prévoit notamment :



Le développement de modes de déplacement doux favorisant la découverte du territoire



La préservation et la mise en valeur des espaces naturels de la vallée



L'identification d'un secteur susceptible d'accueillir, à terme, des activités de pleine nature, sportives et de loisirs compatibles avec les enjeux environnementaux



Point de vigilance

Le développement de l'éco-tourisme doit rester compatible avec les équilibres environnementaux et la capacité d'accueil du territoire.

La mise en œuvre opérationnelle de ces orientations dépendra d'études complémentaires, de la maîtrise du foncier et d'une coordination renforcée entre les acteurs.

Proposition 16 :

Faire revivre la pêche à l'embouchure de la rivière et dans la baie



Réalisée



Objectifs

- Concilier la préservation des ressources marines et le maintien des pratiques traditionnelles de pêche, fortement ancrées dans l'identité et la culture de la vallée.



Bilan de l'action

La mise en place de la ZPR de Nu'uroa en 2016, son évolution réglementaire et plusieurs études récentes ont permis de mieux encadrer les usages de la baie et les pratiques de pêche.



Des avancées importantes

Cette proposition a connu des avancées significatives, notamment grâce à la mise en place de la Zone de Pêche Réglementée, ZPR, de Nu'uroa en 2016.



Mieux connaître les usages de la pêche

Les réflexions engagées dans le cadre du Plan d'Aménagement de Détail de la Punaru'u accompagnent une transition progressive vers une valorisation accrue des espaces naturels du fond de vallée.



Des études et un diagnostic des usages

La création de cette ZPR s'est appuyée sur des études préalables et un diagnostic des usages du secteur, afin de définir une réglementation adaptée aux spécificités de la baie et aux attentes des pêcheurs.



Une réglementation qui évolue

Depuis sa création, le dispositif a continué à évoluer pour répondre aux enjeux locaux. La dernière modification réglementaire est intervenue en 2025, avec une adaptation de la taille des mailles autorisées pour les filets de pêche.



Préserver les ressources et les pratiques traditionnelles

La gestion de cette zone traduit la volonté de concilier préservation des ressources marines et maintien des pratiques traditionnelles de pêche.

Étude de recensement des pêcheurs – 2024

Cette étude a mis en évidence l'importance de la pêche, tant sur le plan culturel que socio-économique.

Les résultats confirment que la pêche demeure une pratique essentielle pour de nombreuses familles, contribuant à la fois à l'alimentation, à la transmission des savoir-faire et à des revenus complémentaires.



Diagnostic de fréquentation et des usages

L'association Tamarii no te Moana a réalisé un diagnostic de fréquentation et des usages de la baie, financé dans le cadre de l'appel à projets Punaru'u.

Cette étude a permis de mieux comprendre les interactions entre les différents usagers du littoral et d'identifier les attentes en matière de gestion et de valorisation du site.



Point de vigilance

La pression sur les ressources marines, l'évolution des usages et les effets du changement climatique nécessitent une gestion adaptative dans la durée.

Proposition 17 :

Mettre en place une politique innovante en matière de mobilité



Partiellement réalisée

Objectifs

- Améliorer les conditions de circulation dans la vallée de la Punaru'u, renforcer la sécurité des usagers et favoriser le développement de mobilités plus douces et mieux adaptées aux usages du territoire.

Bilan de l'action

Cette proposition est engagée à travers le PAD de la Punaru'u, qui prévoit un nouveau schéma de déplacement pour mieux organiser les circulations, renforcer la sécurité et accompagner les usages futurs de la vallée.



Un schéma de circulation repensé

L'un des objectifs majeurs du PAD est d'améliorer la circulation au sein de la vallée grâce à une organisation plus lisible et plus sécurisée.

Le projet prévoit notamment un principe de circulation en boucle, avec :

- une voie principale dédiée à l'entrée dans la vallée ;
- une autre voie dédiée à la sortie.

Cette organisation vise à limiter les croisements de véhicules, à fluidifier les déplacements et à renforcer la sécurité, en particulier dans les secteurs accueillant des activités économiques.



Une meilleure lisibilité des déplacements

Le choix de localiser certains axes à proximité de la rivière répond à un double objectif :



Améliorer la sécurité des déplacements



Rendre l'organisation de la vallée plus lisible pour les usagers

Cette approche permettrait de mieux structurer les circulations entre les espaces d'activités, les secteurs naturels et les futurs aménagements.



Des mobilités douces à intégrer

Le PAD prévoit des emprises de voirie suffisamment larges pour permettre l'intégration d'aménagements favorables aux mobilités douces, notamment :



Des pistes cyclables



Des cheminements piétons sécurisés



Un trottoir ou une promenade le long de la rivière

Ces aménagements contribueraient également à la réappropriation des berges par le public et à la valorisation des paysages naturels de la vallée.



Point de vigilance

Ces orientations demeurent aujourd'hui au stade de la planification.

Leur concrétisation nécessitera des études techniques complémentaires, des financements importants et une mise en œuvre progressive sur plusieurs années.

Proposition 18 :

Renforcer la surveillance de la zone industrielle



Partiellement
réalisée



Objectifs

- Améliorer la sécurité et limiter les nuisances au sein de la zone industrielle de la basse vallée de la Punaru'u, grâce à un meilleur contrôle des accès et à un renforcement de la surveillance.



Bilan de l'action

Plusieurs actions concrètes ont été engagées pour répondre aux nuisances, renforcer la sécurité et mieux encadrer les usages de la zone industrielle.



Des réponses concrètes apportées



Un arrêté communal a été adopté pour interdire les rassemblements nocturnes de véhicules de type car bass, afin de réduire les nuisances sonores, les troubles à l'ordre public et les dégradations constatées.



La Commune a également soutenu l'installation de deux portails d'accès par l'Association Syndicale de la Zone Industrielle, afin de mieux contrôler les entrées en dehors des horaires d'activité.



Cet aménagement visait aussi à limiter les dépôts sauvages de déchets et certains actes de délinquance.



Des limites rencontrées

Le dispositif de portails a rencontré des difficultés de fonctionnement, notamment en raison de dégradations régulières par certains usagers.

Malgré ces limites, il constitue une réponse concrète aux préoccupations exprimées par les entreprises et les riverains.



Une surveillance déjà mobilisée

La surveillance du secteur repose également sur plusieurs acteurs :

- Police municipale ;
- dispositif Pu Arutai Mareva ;
- forces de gendarmerie.

Ces acteurs assurent régulièrement des passages et une veille sur le secteur.



Point de vigilance

Des réflexions ont également été menées sur la vidéoprotection, mais la mise en place de caméras par la Ville reste juridiquement et techniquement complexe, la zone relevant principalement d'un domaine privé.

Proposition 19 : Encourager l'exemplarité



Partiellement
réalisée

Objectifs

- Promouvoir des pratiques exemplaires de la part de l'ensemble des acteurs intervenant dans la vallée de la Punaru'u, qu'il s'agisse des entreprises ou de la Commune.

Bilan de l'action

Des démarches d'amélioration environnementale existent déjà chez certains acteurs, tandis que la Ville a engagé une action emblématique de réhabilitation de l'ancienne décharge communale.

L'exemplarité reste toutefois un objectif à poursuivre collectivement.



Des démarches engagées par les entreprises

Plusieurs entreprises implantées dans la vallée sont engagées dans des démarches visant à mieux encadrer leurs activités et à réduire leurs impacts sur l'environnement.

Ces démarches peuvent notamment s'appuyer sur :



des obligations réglementaires et démarches qualité



des référentiels de management environnemental, tels que les normes ISO



des efforts d'amélioration des performances environnementales et de maîtrise des impacts



Des limites rencontrées

Malgré ces efforts, les activités industrielles de la vallée demeurent susceptibles de générer des nuisances et des pressions importantes sur l'environnement. L'exemplarité reste donc un objectif à poursuivre collectivement.



L'exemple de la Ville

La Ville de Punaauia s'est inscrite dans cette logique d'exemplarité à travers plusieurs actions, dont l'une des plus emblématiques concerne l'ancienne décharge communale de la Punaru'u.

Ce site a accueilli les déchets ménagers de la commune jusqu'aux environs des années 2000, puis des déchets verts jusqu'en 2016.

Cette opération traduit la volonté de la collectivité d'assumer son passé et de montrer l'exemple en matière de gestion environnementale.

Compte tenu de l'évolution des compétences dans le domaine des déchets, le projet a été transféré au syndicat Fenua Ma, désormais maître d'ouvrage de l'opération. Les travaux de réhabilitation devraient être engagés prochainement.

Objectif de la réhabilitation



Limiter les infiltrations
d'eau à travers les
déchets



Prévenir les risques de
pollution des milieux
naturels environnants

Proposition 20 :

Assurer un suivi de l'impact environnemental des activités industrielles



Partiellement réalisée

Objectifs

- Suivre les impacts environnementaux des activités industrielles dans une vallée où coexistent de nombreuses activités économiques et des milieux naturels sensibles.

Bilan de l'action

Des suivis environnementaux existent déjà chez plusieurs entreprises et la Ville engage un suivi plus structuré de la qualité de l'air. Toutefois, l'objectif initial du Livre blanc, à savoir disposer d'indicateurs communs et de valeurs seuils partagées, n'est pas encore atteint.



Des suivis déjà en place

Plusieurs entreprises implantées dans la vallée réalisent des suivis environnementaux dans le cadre de leurs obligations réglementaires ou de leurs démarches internes.

Exemple : EDT ENGIE

EDT ENGIE a mis en place un réseau de quatre stations de mesure permettant de suivre différents paramètres de qualité de l'air, notamment :

- les particules fines ;
- les NOx ;
- le SO₂ ;
- l'O₃.



Transmission des données

Les données collectées sont transmises aux services compétents, notamment à la DIREN et à la Commune de Punaauia.

Elles contribuent ainsi à une meilleure connaissance de l'environnement local.



Données



DIREN



Ville de Punaauia



Une démarche engagée par la Commune

La Commune a récemment engagé une démarche visant à développer un suivi plus structuré de la qualité de l'air sur la vallée.

Cette initiative demeure récente et devra être consolidée afin de disposer d'indicateurs pérennes et représentatifs de l'évolution de la situation environnementale.



Ce qui reste à construire



Définition d'indicateurs communs



Fixation de valeurs seuils



Centralisation des données



Suivi partagé entre acteurs



Point de vigilance

Les données environnementales restent fragmentées, peu diffusées publiquement et ne permettent pas encore un suivi global partagé des impacts industriels sur la vallée.

Préserver la Punarū'u

c'est transmettre aux générations futures un territoire riche de son histoire, de ses paysages, de ses ressources et de sa biodiversité.

